MODEL V620-V621

ACTIVE GEAR® – model: V620/V621

Impact resistance – Anti-scratch – Anti-fog

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 · FR

CATÉGORIE II · CE

Règlement **(UE) 2016/425** du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

DoC-V620-V621-FR · rév. 2026-11-08

01 PRODUIT

ACTIVE GEAR® – model: V620/V621

Impact resistance – Anti-scratch – Anti-fog

RÉFÉRENCES (SKU) COUVERTES PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

V620 V621



02 FABRICANT

ACTIVE GEAR SA

Route de Chantemerle 58d, 1763 Granges-Paccot, Switzerland · sales@activegear.eu

03 RESPONSABILITÉ

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

04 OBJET DE LA DÉCLARATION

L'équipement de protection individuelle décrit ci-dessus, portant la marque ACTIVE GEAR® et les références énumérées à la section 01. Numéro de lot indiqué sur l'emballage du produit.

05 CONFORMITÉ

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : **règlement (UE) 2016/425**.

ORGANISME NOTIFIÉ	EXAMEN UE DE TYPE	PROCÉDURE	CATÉGORIE
INSPEC · 2849	PPE19161699	**Module B**	**II**

06 NORMES HARMONISÉES

EN 166:2001	EN 170:2002	EN 172:2002
Marquage de la monture	Filtre UV (EN 170)	Filtre de protection solaire (EN 172)
FT	**2C-1.2 1FT**	**5-3.1 1FT**

07 ORGANISME NOTIFIÉ

INSPEC International B.V., organisme notifié n° 2849, Beechavenue 54, 1119 PW Schiphol-Rijk, Netherlands, a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type PPE19161699.

Signé par et au nom du fabricant

Pierre-Alain Clément

Administrateur, Active Gear SA

GRANGES-PACCOT, 2026-11-08

ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018